

ENQUETE

SECTION : MONT-SUR-MARCHIENNE

Le Collège communal porte à la connaissance du public qu'il a l'intention de proposer au Conseil communal :

Modification de la voirie communale – Rue du Courtijat – Mont-sur-Marchienne, **en vertu du décret de la Région wallonne du 6/02/2014 relatif à la voirie communale.**

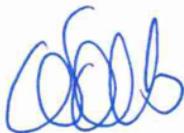
Le dossier accompagné des plans, sera déposé pendant TRENTE jours lors de l'enquête publique, à dater du 19/01/2026 au 19/02/2026 inclus au Service Voirie, **il sera consultable uniquement sur RDV du Lundi au Mardi et du Jeudi au Vendredi, le matin de 8h30 à 11h30 et l'après-midi de 13h00 à 15h30** auprès de Monsieur **TAMBUYSER Damien** au 071/86.93.53 – Place Jules Destrée, 5 à 6060 Gilly.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal dans cet intervalle à l'adresse citée ci-dessus (en y indiquant vos coordonnées complètes, nom, adresse, n° de téléphone ou GSM, adresse e-mail).

La clôture de l'enquête (le cachet de la poste faisant foi) aura lieu à l'endroit sus-indiqué, le 19/02/2026 à onze heures du matin.

A Charleroi, le **13 JAN. 2026**

La Directrice adjointe
Responsable de la Division Voirie



Véronique VANDEBROUCK

Par délégation du Bourgmestre
En vertu de l'art. L1132-4 du CDLD,



Eric GOFFART
2^{ème} ECHEVIN